



VILLE DE BRUXELLES

Communiqué de presse

Cabinet de l'Echevin le l'Egalité des chances Mohamed Ouriaghli

Cabinet de l'Echevin des Finances, du Personnel et du Tourisme Philippe Close

Plaisirs d'hiver, Plaisirs pour tous

Bruxelles, le mardi 3 décembre 2013 – Sur proposition du Conseil consultatif de la personne handicapée de la Ville de Bruxelles, la Ville a audité le niveau d'accessibilité de deux de ses événements populaires majeurs dans l'espace public : Bruxelles les Bains et Plaisirs d'hiver. Ce travail d'enquête a débouché sur des recommandations. Dès cette édition, le site du Marché aux Poissons, où se trouve la station de métro Sainte-Catherine, est aménagé de telle sorte à permettre aux personnes à mobilité réduite de profiter, en toute autonomie, d'un marché de Noël unique en son genre, de ses chaleureux cabanons, de son chalet suisse, de sa grande roue et de sa patinoire de glace de 1050 m².

Le Conseil consultatif de la personne handicapée a vu le jour en 2007, à l'initiative de la Ville, afin de solliciter la participation active et constructive de particuliers ou de représentants du milieu associatif. Il a pour mission d'émettre des avis et des recommandations face aux problèmes que peuvent rencontrer au quotidien les personnes handicapées. En plus des groupes de travail, il se réunit trois à quatre fois par an en séance plénière. Justement, en début d'année, ses conseillers ont mis en exergue les difficultés de déplacement, principalement des personnes en chaise roulante, constatées aux Plaisirs d'hiver et à Bruxelles-les-Bains. La décision a rapidement été prise d'auditer le niveau d'accessibilité des deux événements, un travail réalisé par des professionnels.

Mohamed Ouriaghli (PS), Echevin en charge de l'Egalité des chances, est ravi de pouvoir montrer les avancées faites pour rendre le site, situé dans l'espace public, davantage accessible : *« La Journée Internationale des Personnes Handicapées a été instaurée le 3 décembre 1992 par les Nations Unies pour contribuer à l'intégration et l'accès à la vie économique, sociale et politique des personnes handicapées. En s'appuyant notamment sur l'avis éclairé du Conseil consultatif, la Ville de Bruxelles favorise au quotidien l'inclusion des personnes handicapées. En plus des thématiques propres à l'emploi et à la mobilité, l'accès aux divertissements, en toute autonomie, est une réelle préoccupation. C'est pourquoi il nous importait de rendre réellement ces événements des plaisirs pour tous »*.

« Les Grands Evénements ont d'abord un objectif social. Ils doivent en tout premier lieu bénéficier à la population locale. L'accessibilité de tous est donc primordiale. C'est ainsi que les événements pourront contribuer à la cohésion sociale et à la fierté d'appartenance à une collectivité » a expliqué **Philippe Close (PS)**, Echevin en charge des Finances, du Personnel et du Tourisme.

L'audit effectué, les aménagements ont pu être réalisés dès cette édition : plaques de roulage, pose de tapis, toilette PMR, accessibilité de la patinoire et présence continue d'un référant PMR susceptible de corriger le parcours. La prochaine étape consistera à obtenir le label ACCES-i qui détermine le niveau d'accessibilité des événements en fonction du type d'handicap. Le coût de l'opération (audit et aménagements) s'élève à 16.000€.

Contacts presse :

Alexandre Van der Linden, alexandre.vanderlinden@brucity.be, 0485/190.692

Perrine Marchal, perrine.marchal@brucity.be, 0478 32 62 72